



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 28 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
23/05/2024	23/05/2024	19	10	14	13

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		<i>N'a pas pris part au vote</i>
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		<i>N'a pas pris part au vote</i>
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		<i>N'a pas pris part au vote</i>
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric		X	Mr ANGOSTO Richard
Mme MARTINEZ Sonia		X	
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine <i>N'a pas pris part au vote</i>
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme MONMAYRAN Michèle		

**Délibération n°2024-05-28-01**
**Résultat du vote**      **13 pour**

**Objet : Adoption du Compte de Gestion – Exercice 2023 – EHPAD**

*Mr GLADE, Mme CLARAZ-ANGOSTO et Mr SAVIGNOL membres de l'association gestionnaire de l'EHPAD ne prennent pas part au vote.*

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Pour rappel le budget EHPAD a été dissout le 01/06/2023 par délibération du conseil municipal.

Ce compte de gestion présentant un **résultat global de l'exercice de 0 €**.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- ✓ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

